



Médiation pénale qui échoue

Par **yaminaBis**, le **05/07/2010** à **15:27**

Bonjour,rrnrje suis en litige avec ma copropriétaire suite à ses nuisances sonores. Elle est venue taper à ma porte comme une forcneée et jetter mon paillasson à la rue. rnrnAu vu de cela, je lui ai moi même rayé sa porte. Elle à déposer une plainte à mon encontre. Il ya eu une médiation, en juin 2010 ,qui, au début, à marché. Mais par la suite elle s'est rétracté : elle n'accepte plus mon devis.rnrnA t'elle le droit de revenir sur ce qui a été dit et signé au procès verbal de la médiation ? P.S. la médiatrice avait laissé en attente le dossier jusqu'a septembre 2010 avant de l'envoyer au procureur; rnrnQue va til se passer ?rnrnvais je passer devant un juge ? rnrnPS je n'ai moi même pas porter plainte, pour ne pas dégrader encore plus qu'elles ne le sont nos relations.rnrnMerci d'avancernrnCORDIALEMENT